



Gaz de schiste : les travaux du comité d'évaluation ne seront pas suffisants

Montréal, le 12 avril 2012 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) est déçu du plan de réalisation final du comité qui réalisera l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur les gaz de schiste. En effet, malgré l'ÉES, une question fondamentale restera sans réponse : est-ce que les bénéfices anticipés du développement de la filière des gaz de schiste pourraient être apportés par une autre source d'énergie ou une combinaison d'autres sources d'énergie, dans un contexte de développement durable et d'équité intergénérationnelle ?

C'est la question qui était au cœur du [mémoire](#) que le RNCREQ a déposé au Comité de l'ÉES lors des consultations publiques. Pour le Regroupement, il est primordial que chaque scénario de développement de la filière soit comparé à des scénarios de non-développement et/ou de remplacement.

Conséquemment, comme le Comité renonce à faire cet exercice de comparaison, il devient essentiel que le gouvernement du Québec s'en charge. On doit évaluer les alternatives énergétiques dans le cadre d'une planification énergétique intégrée.

Cela dit, le RNCREQ continue toutefois de croire que l'exercice mené par le Comité est essentiel et utile pour l'évaluation de la filière.

Les fleurs

Le RNCREQ se réjouit des améliorations suivantes, lesquelles aideront à apaiser les tensions et à favoriser un meilleur climat durant le processus :

1. Acquisition de connaissance : fracturation

Le Comité ne recommandera pas au ministre d'autoriser des projets de fracturations hydrauliques pour des fins d'acquisition de connaissances. Il s'en remettra plutôt à des expériences en laboratoire et aux données existantes.

2. Conditions de participation publique améliorées

Le recours à des « comités miroirs », qui favoriseront les échanges entre le comité et certains intervenants, permettra l'analyse des enjeux concernant en outre l'agriculture, la gouvernance, les scénarios de développement, l'environnement, la santé, l'économie ou les répercussions sociales.

Des forums où des experts pourront échanger sur des questions précises seront également constitués. Les conclusions seront rendues publiques tout comme les études techniques réalisées à la demande du Comité.

Puis, plus tard dans la démarche, les citoyens seront à nouveau appelés à commenter l'ÉES lors d'une consultation sur le projet de rapport final.

Le pot

Le RNCREQ considère que quelques irritants persistent, lesquels contribuent à fragiliser le lien de confiance entre le Comité et la société civile :

1. Composition du Comité

Dans le rapport de consultation de l'Institut du Nouveau Monde (INM), on mentionne que « l'une des questions les plus controversées soulevées dans le cadre de la consultation est celle de la composition du Comité ». Pas moins de 80 personnes ont soumis un avis sur ce sujet. Les principales critiques faites à cet égard portent sur la présence au sein du Comité d'une représentante de l'industrie gazière. « Les citoyens ne contestent pas le fait que cette représentante puisse être consultée par le Comité pour ses compétences professionnelles. Ce qu'ils jugent éthiquement inacceptable, c'est le fait qu'elle participe aux décisions du Comité », note-t-on dans le rapport.

Le RNCREQ s'attendait donc à une décision à cet égard.

2. Acquisition de connaissances : risques de fuites

Le Comité ne spécifie pas s'il procèdera à l'acquisition de connaissances sur les risques de fuites dans les eaux souterraines et dans l'atmosphère liées à la dégradation à long terme du béton, des tubages et des bouchons des puits soumis aux agresseurs chimiques qui se retrouvent dans les boues résiduelles et qui demeureront dans les puits une fois bouchés.

- 30 -

Source :

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications
Bureau : 514 861-7022 poste 24
Cellulaire : 514 651-8236
annemarie.gagnon@rncreq.org